

## *INVITATION*

Le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) est heureux de vous convier à son second entretien pratique en droit international privé qui aura lieu **mardi 9 décembre 2014, à 18h30 en amphi D** sur le thème :

**« Sanctions et extraterritorialité du droit américain: quelles réponses pour les entreprises françaises? »**

L'entretien sera suivi d'un cocktail.

L'actualité récente a mis en lumière la possibilité pour la justice américaine de sanctionner des entreprises françaises, y compris pour des faits situés au-delà de ses frontières. En outre, dans le cadre d'une justice négociée spécifique à ce pays, les groupes français concernés se trouvent contraints, afin de limiter le risque financier inhérent à ces sanctions, de participer à des procédures de coopération avec la justice américaine conduisant à l'abandon immédiat ou différé des poursuites judiciaires.

La présente table ronde vise à identifier les stratégies juridiques que peuvent mettre en place les groupes français afin de faire face à ces risques de sanction et gérer au mieux les procédures de négociation inhérentes à celles-ci.

Exposants : **Astrid Mignon Colombet**, *Avocat, Associé – Cabinet Soulez Larivière*

**Régis Bismuth**, *Professeur de droit public – Université de Poitiers*

**Mathias Audit**, *Professeur à l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense*

Contacts :

CEDIN – Mme Stéphanie Millan, ingénieur d'études, [cedin@u-paris10.fr](mailto:cedin@u-paris10.fr) – tel : 01 40 97 77 22

François de Bérard, maître de conférences en droit privé, coordinateur scientifique, [deberardf@gmail.com](mailto:deberardf@gmail.com)

Université Paris Ovest Nanterre La Défense – Bâtiment F – Amphi D - 200 Avenue République, 92001 Nanterre

## **Les entretiens de droit et pratique du droit international privé du CEDIN**

Dans un contexte économique et personnel globalisé, les praticiens du droit, quel que soit leur domaine de compétence, ont recours de plus en plus fréquemment aux règles du droit international privé. Ce développement des relations privées internationales lié à une confrontation des systèmes juridiques emporte un renouvellement des pratiques.

La diversité des règles applicables aux situations internationales conduisent désormais les individus et les acteurs économiques à définir eux-mêmes, pour plus de sécurité juridique et dans le respect de la loi applicable, les termes de leurs relations : qu'il s'agisse des relations familiales (couples, enfants, successions) ou plus généralement des rapports économiques, commerciaux ou sociaux.

Cette multiplication des pratiques en droit international s'étend jusqu'aux rapports procéduraux, pour lesquels se développent de véritables stratégies procédurales. Elle touche parfois aussi les rapports entre personnes privées et personnes publiques, notamment les États.

C'est dans ce contexte de renouveau que le CEDIN de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense organise les entretiens de droit et pratique afin d'ouvrir aux praticiens et aux universitaires un lieu d'échanges libres et constructifs autour du droit international privé d'aujourd'hui et de demain.

Orienté autour de la rencontre entre théorie et pratique, le thème de ces manifestations, au rythme d'un entretien par trimestre, ont vocation à évoluer chaque année, en fonction des besoins et de l'actualité juridique.

En 2014, les entretiens de droit et pratique du droit international privé ont porté sur les thèmes de l'anticipation matrimoniale, les saisies d'actifs d'Etats étrangers en France ou encore l'obtention des preuves en France et à l'étranger. Les prochains thèmes abordés seront : l'anticipation successorale, l'attractivité du droit français des contrats...